

Procès-verbal
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2023

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

Séance du : 21.11.2023
Convocation du : 15.11.2023
Affichage du : 15.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 17 h 30, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire

Présents : Claude SOMAGLINO, Roger GLEIZE, Claude CALOÏ, Denise ROUSSET, Christian TORTEL, Estelle LIELY, Philippe BOURSAUX, Sylvie BOREL, Stéphanie CORNUD
Absents excusés : Marie-Claude ROGEZ (pouvoir à Denise ROUSSET) ; Anne-Marie CORRAND (pouvoir à Claude CALOÏ) ; Marie-Pierre MONIER (pouvoir à Claude SOMAGLINO) ; Magali CAMPANA (pouvoir à Estelle LIELY) ; Olivier ROQUE D'ORBCASTEL (pouvoir à Stéphanie CORNUD)
Absent : Jean MOUTON
Secrétaire de séance : Estelle LIELY

Les procès-verbaux du conseil municipal du 26/09/2023 et du 06/10/2023 sont approuvés à l'unanimité.

1- RAPPORT ANNUEL SUEZ-ANNEE 2022 – SERVICE EAU

Intervenant extérieur : C. PORTIGLIATI, Responsable d'exploitation SUEZ.

Conformément aux articles L 2224-5 et D2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal **le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.**

Le document établi par SUEZ, délégataire, concerne la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2022.**

Il est accompagné de la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau.

Ce document présente :

- 1- SYNTHÈSE DE L'ANNEE (chiffres clés, indicateurs de performance ...)
- 2- PRÉSENTATION DU SERVICE (le contrat, l'inventaire du patrimoine ...)
- 3- QUALITÉ DU SERVICE (bilan hydraulique, qualité de l'eau, bilan d'exploitation, bilan clientèle ...)
- 4- COMPTES DE LA DÉLÉGATION (le CARE –Compte Annuel de Résultat d'EXPLOITATION -, les reversements, la situation des biens et des immobilisations, les investissements contractuels ...).
- 5- LE DÉLÉGATAIRE (l'organisation, la relation clientèle, le système de management ...)
- 5- GLOSSAIRE
- 7- ANNEXES (synthèse réglementaire attestations d'assurance ...)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'eau et **CHARGE** le Maire de transmettre un exemplaire de ce rapport au représentant de l'Etat et de le mettre à disposition du public.

2- RAPPORT ANNUEL SUEZ- ANNEE 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Intervenant extérieur : C. PORTIGLIATI, Responsable d'exploitation SUEZ.

Conformément aux articles L 2224-5 et D2224-1 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal **le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.**

Le document établi par SUEZ, délégataire, concerne la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2022.**

Ce document présente :

- 1- SYNTHÈSE DE L'ANNEE (chiffres clés, indicateurs de performance ; les évolutions réglementaires, les perspectives...)
- 2- PRÉSENTATION DU SERVICE (le contrat, l'inventaire du patrimoine ...)
- 3- QUALITÉ DU SERVICE (bilan d'exploitation du système de collecte, bilan d'exploitation du système de traitement, bilan clientèle ...)
- 4- COMPTES DE LA DÉLÉGATION (le CARE –Compte Annuel de Résultat d'EXPLOITATION -, les reversements, la situation des biens et des immobilisations, les investissements contractuels ...).
- 5- LE DÉLÉGATAIRE (l'organisation, la relation clientèle, le système de management, la démarche de développement durable ...)
- 5- GLOSSAIRE
- 7- ANNEXES (synthèse réglementaire attestations d'assurance ...)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et **CHARGE** le Maire de transmettre un exemplaire de ce rapport au représentant de l'Etat et de le mettre à disposition du public.

3- DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN BIEN – PARCELLE AO N°524

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Frédéric MARY, Notaires associés à NYONS (26), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. Grégoire GINON demeurant à VALLEIRY (74) et Mme Denise SIGAUD demeurant à SAINT-EGREVE (38).

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO n°524

Située 13 Rue du Mont Ventoux 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 06 a 30 ca

Prix : 100 000 euros

Acquéreur : Monsieur BARGACH Youssef, 18 grande Rue 76200 DIEPPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

4- SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET SCHEMA COMMUNAL DE DECI – APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du Conseil Municipal n°03 du 18 avril 2023 relative à la décision d'engager un Schéma Directeur AEP, un Schéma communal de DECI et de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Département de la Drôme,

CONSIDÉRANT :

- le programme de l'opération, dont le montant total est estimé à 58 400,00 €HT, répartis comme suit :
 - Frais d'études : 43 900 €HT
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 500 €HT
 - Travaux associés à l'étude (recherche de fuites, métrologie...) : 5 000 €HT
 - Divers et imprévus (10%) : 5 000 €HT
- le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous.

Financiers	Montant HT	%
Agence de l'eau	26 900,00 €	46 %
Département	19 820,00 €	34 %
Part d'autofinancement	11 680,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'estimation financière globale de l'opération d'assainissement établie à 58 400,00 €HT
- **SOLLICITE** les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Drôme,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et aux demandes de subventions,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

5- SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET SCHEMA COMMUNAL DE DECI – ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de la Commande Publique,

- la délibération du Conseil Municipal n°03 du 18/04/23, relative à la décision d'engager un Schéma Directeur AEP, un Schéma communal de DECI et de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Département de la Drôme pour sa réalisation,

CONSIDÉRANT :

- La consultation lancée selon une procédure adaptée jusqu'au 6 septembre 2023, sur la base du dossier de consultation produit par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Les offres déposées par les entreprises REALITES ENVIRONNEMENT, OTEIS, CEREG et EURYECE
- Le rapport d'analyse des offres établi par le Département de la Drôme en date du 4 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation de son Schéma Directeur d'Assainissement au bureau d'étude OTEIS, pour un montant de 39 210,00 €HT.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.
- Délibération et aux demandes de subventions,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

6- CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE PLACE DE LA MAIRIE ET RUE GIRONDE ENTRE LE SDED ET LA COMMUNE

M. le Maire donne lecture d'une proposition de convention pour servitude de passage de ligne électrique au droit de la parcelle section AL n° 166.

Ces servitudes de passage sont consenties au bénéfice du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **CONSENT** une servitude de passage de ligne électrique souterraine sur ses parcelles cadastrées AL n° 166 au profit du SDED
- **AUTORISE** le maire à signer la convention

7- Projet d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics – centre village : modification et validation du plan de financement et demande de subventions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics – centre village.

La Région soutient la commune sur ce projet avec une subvention d'un montant de 60 000€ maximum. En effet, les dépenses portant sur les réseaux ne sont pas éligibles. Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit:

DEPENSES

		HT	TVA	TTC
CEREG	PLACES	450 000,00 €	90 000,00 €	540 000,00 €
CEREG	RESEAUX	315 000,00 €	63 000,00 €	378 000,00 €
	Total	765 000,00 €	153 000,00 €	918 000,00 €

RECETTES

DEPARTEMENT	45%	450 000,00 €	202 500,00 €
Département / Pluvial	35%	101 674,00 €	35 585,90 €
REGION		450 000,00 €	60 000,00 €
DETR	20%	450 000,00 €	90 000,00 €
EAURMC/ Eaux usées	80%	101 244,00 €	80 995,20 €
Total subventions			469 081,10 €
FCTVA	16,40%	918 000,00 €	150 588,72 €
			619 669,82 €

PART COMMUNALE

298 330,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Adopte le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Agence de l'eau
- Mandate M. le maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Questions diverses :

- Estelle LIELY informe que les Elections du Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le 09/11. 5 jeunes ont été élus. Demain aura lieu la 1^{ère} réunion. Les kits jeunes élus leur seront distribués. Les conseillers sont invités à venir à 18h00.
- Denise ROUSSET informe qu'ANCRE viendra 1 fois par mois à la salle fontaine pour de la vente de vêtement de seconde main. Première journée le 13/12 de 10h à 17h
- Claude CALOÏ informe qu'il y a eu 2 vagues de TAG sur la commune. Il faut attendre que le procureur nous autorise à les effacer.
- Roger GLEIZE informe que les travaux de voirie sont terminés, nous allons déterminer les travaux 2024.

Sylvie BOREL fait remarquer que les travaux en bas de chez elle dans un fossé a été rebouché mais avec du gravier, puis béton, puis gravier et après la pluie les graviers sont sur le béton. Roger GLEIZE dit qu'il ira voir.

- Claude CALOÏ et Roger GLEIZE informe que les travaux de la fibre sont en cours d'élaboration ; l'élagage débute. Une réunion à lieu tous les 8 jours en ce moment.

La séance est levée à 18h53

Le Maire, Claude SOMAGLINO

La secrétaire de séance, Estelle LIELY

